

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 25 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 05 043 : Tourisme – Attribution d’une subvention à l’association Animation et vacances au service de l’éducation (AVENIR)**

L’an deux mille vingt-trois, le 25 Mai à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la salle polyvalente Belleville du Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 17/05/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	27	Pouvoirs	6	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme Trappier) ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Hervé RONCIERE
Martine CRINIERE	Pascal MARIE
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Michelle BOUSSARD	Claire ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Pascal CHAPEAU (suppléant)
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Philippe TOURNADRE	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée
Patrick RENARD	Excusé

Secrétaire de séance : Philippe WEHRLÉ

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 26/05/2023

M. le Président indique que l'association Animation et vacances au service de l'éducation (AVENIR) a sollicité une demande de soutien financier relative à son projet de développement de son centre de vacances La Naillerie à Lavernat.

Ce projet d'investissement de plus de 2,5 millions d'euros présente un intérêt touristique, économique, social et permet de pérenniser l'activité de l'association dans l'organisation de séjours à destination des publics fragiles (jeunes ASE et jeunes handicapés).

Par un courrier en date du 5 juillet 2022, la Région des Pays de la Loire a fait part de son intérêt pour ce projet, rappelant qu'en application de la Loi NOTRe, la Région ne peut intervenir sur les investissements immobiliers d'associations exerçant une activité économique qu'en complément du soutien de notre communauté de communes.

Afin de permettre ce projet, le conseil communautaire a alloué une subvention de 2 000 € au projet en 2023. En complément, la Région pourra accompagner le projet par une subvention de 150 000 € et un prêt de 50 000 €.

Une fois le plan de financement de l'association consolidé, une convention tripartite liant la communauté de communes, la Région et l'association sera établie.

Vu le courrier de la Région des Pays de la Loire en date du 5 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°2023 04 024 portant vote des subventions et participations aux organismes de regroupement pour 2023 ;

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré***

1. Autorise la Région des Pays de la Loire à agir pour soutenir ce projet en complément de la subvention communautaire allouée à l'association ;
2. Autorise M. le Président en exercice ou son représentant, ayant reçu délégation, pour signer la convention tripartite à intervenir entre la CCLLB, la Région et l'association AVENIR ainsi que toute pièce ou acte relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



The image shows a blue ink signature of M. Hervé Roncière written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'AIR-LUCE-BERÇAY' at the bottom, with a central emblem.

**Secrétaire de séance  
Philippe WEHRLÉ**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'P. Wehrlé'.